

COMITE DE SUIVI – CARRIERES DE QUENAST (SAGREX)

Procès-verbal de la réunion du 17 mai 2022

Représentants de la commune	Mme Patricia Venturelli, <i>Bourgmestre</i> M. Léon Jadin, <i>Conseiller communal</i> M. Patrick Ophals, <i>Echevin du Commerce et des Entreprises</i> M. Alain Zegers, <i>Conseiller communal</i> Mme Stéphanie Brichart, <i>Agent du Service Environnement (Secrétaire)</i>
Représentant des carrières	M. Cédric Taelman, <i>Responsable opérationnel</i> M. Pierre Van Landschoot, <i>Responsable de la Carrière de Quenast</i> M. Steve Denis, <i>Responsable des permis d'extension</i> Mme Anne Vergari, <i>Ingénieur des mines</i>
Comité de riverains	Mme Célie Van Audenhaege Mme Anne Tilmont
Invités	Mme Joëlle Vankerckhoven
Excusés	M. Grégory Hémerijckx, <i>Echevin de la jeunesse et de la cohésion sociale</i> M. Jean-Paul Denimal, <i>Echevin de l'Environnement</i>

Ordre du jour :

- 1) Approbation du PV de la réunion du 23 février 2022
- 2) Glissement de terrain
- 3) Tir de Mine du 12 avril
- 4) Points inscrits à la demande des riverains :
 - a) Vibrations
 - b) Poussières
 - c) Plan de gestion des terres

Début de la séance : **18h35.**

1) Approbation du PV de la réunion du 23 février 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité, les remarques ayant été faites précédemment par mail.

2) Glissement de terrain

Mme Vergari, présente les conclusions émises dans le rapport préliminaire de Tractebel (bureau d'études)

Plusieurs facteurs cumulés ont créé la rupture d'équilibre responsable du glissement de terrain (grand mouvement de terre qui a englobé un ancien mouvement - double mouvement) :

- la saturation en eau ;
- les pentes de talus (même si elles sont conformes par rapport au permis) ;
- la nature et la pente du terrain sous la motte.
- Les averses fréquentes et abondantes de l'été 2021 qui ont accentué le problème de saturation en eau.

Parmi les facteurs déstabilisants, se trouvent également, se trouvent également :

- Zone instable suite à l'événement de 2016. La couche du dessous pourrait avoir joué un rôle de savonnette dans le glissement.

- Drainage détérioré au pied du fossé. Il faut empêcher l'eau de monter la pente. Il est donc nécessaire de bien creuser les fossés et bien les suivre pour empêcher que l'eau s'accumule dans la motte et veiller à ce que l'eau soit bien évacuée à l'avenir.

Tractebel a effectué une étude par des relevés lidar et drone qui certifie que les points sont stables autour de la motte. Des forages ont également été réalisés afin de vérifier que plus rien ne bougeait, le site a repris son équilibre et des pentes naturelles se remettront en place en partie haute de la zone affaissée.

Mme Vergari explique que la solution pour éviter la saturation en eau de la Motte consiste en un drainage adapté via tous les fossés périphériques (fossés suffisamment profonds et entretenus régulièrement).

Elle indique aussi que lorsque la reconstruction de la Motte se fera, il faudra veiller au respect des pentes et tout faire pour éviter la saturation en eau.

M. Van Landschoot, explique les solutions proposées à court terme par le bureau d'étude Tractebel pour stabiliser la zone :

- dégager la tête de la motte et reprofiler la pente à 10% ;
- ne pas toucher au pied de l'éboulement, laisser tout en place et retravailler uniquement la tête de la butte ;
- ne pas recharger avec des couches de terre sur la partie supérieure ;
- mettre en place un drainage adapté, afin d'éviter la saturation en eau, reconditionner les fossés périphériques et supprimer tous les endroits où l'eau serait susceptible de stagner sur le site et pénétrer plus en profondeur (notamment par le biais d'une re-végétalisation).
- Monitorer l'ensemble de la zone en utilisant notamment, des relevés par drone.

A la demande de Sagrex, Tractebel a cherché l'endroit idéal pour stocker sa découverte afin de poursuivre le stockage des terres.

Le bureau d'études a formulé les recommandations suivantes :

- favoriser les zones à moindre pente ;
- limiter la hauteur de stockage de chaque palier intermédiaire à 15 m ;

Le bureau d'étude recommande une zone à l'est du site pour assurer le besoin de stockage. Tractebel préconise une pente de 17%. Autre proposition de Tractebel : remblayer une partie dans le cirque (fer à cheval entre la motte est et la motte ouest). C'était autorisé dans le plan de secteur mais pas dans le permis.

Les travaux se feraient avec la validation et le suivi d'un bureau externe encore à déterminer.

Les relevés piézométriques et topographiques seront réalisés par Sagrex et une autre société qualifiée (encore à déterminer).

En ce qui concerne la remise en état du sentier comestible (demande de Mme Venturelli), la question a été posée à Tractebel et cela fera l'objet de la suite de l'étude nous précise M. Denis.

Mme Venturelli ajoute qu'en cas de modification du tracé celui-ci devra être acceptée par le Conseil communal.

M. Venturelli, rappelle que le sentier est fermé par arrêté de police mais que de nombreuses personnes s'y promènent encore. Mme Venturelli préconise de faire un rappel à la population.

M. Jadin signale que la barrière installée a été bougée, que les citoyens y passent et ne se gênent pas pour bouger cette barrière. Mme Venturelli ajoute que ce problème se rencontre malheureusement sur beaucoup de chantiers, malgré les arrêtés de police. Elle rappelle qu'en cas d'arrêté de police, la commune n'est pas responsable s'il devait arriver quelque chose, la personne qui brave l'interdit est entièrement responsable.

M. Denis présente le plan de gestion des terres dans le cadre de la future extension de la carrière. L'extension de la zone de stockage se fera du côté est, le rapport de Tractebel sera déposé auprès du bureau d'études ABV qui en tiendra compte dans son étude globale avant dépôt de la demande de permis.

Mme Vankerckhoven demande plus de précisions sur la hauteur de stockage, M. Denis répond que tout dépend de la nature du stockage. Il faut étudier tous les paramètres pour pouvoir déterminer la hauteur et les pentes. Aujourd'hui, Tractebel préconise 17% par sécurité mais il faudra affiner.

M. Jadin demande des précisions relatives au drainage. Mme Vergari explique que le drainage sera adapté afin que l'eau ne puisse pas monter et qu'elle puisse s'évacuer de façon adéquate.

M. Jadin estime que les fossés ne représenteront pas un drainage efficace. Monsieur Jadin demande pourquoi on parle, à la fois de drainage inexistant et de drainage détérioré. Madame Vergari explique que le drainage mis en place actuellement est le drainage "normal et usuel" mais qu'on se rend compte qu'il y a malgré tout de l'eau dans la butte. La solution est de créer des drains périphériques en bas de la motte pour évacuer l'eau au pied de celle-ci mais aussi des drains à tous les niveaux de la motte elle-même. On parle donc de deux types de drains différents.

Mme Vergari rappelle que le phénomène le plus instable est la pluie et que la contrôler n'est pas possible. Elle précise également qu'il ne s'agit pas d'un drainage comme pour une maison mais d'une évacuation d'eau et que dans l'idéal, l'eau ne doit pas pouvoir rentrer.

Mme Vankerckhoven demande où l'eau va s'évacuer ?

M. Taelman répond que les eaux s'évacueront via les fossés périphériques en dehors de la zone de la Motte. Il précise que ce sera Tractebel qui tracera ces fossés et essaiera que l'évacuation de l'eau se fasse de la manière la plus naturelle possible de part et d'autre de la Motte (écoulement naturel). Les eaux s'écouleront de part et d'autre de la motte vers le Flageot donc il faudra canaliser les eaux pour que tout n'arrive pas en même temps, créer des zones tampon type ZIT, bassins de retenue,...

M. Jadin affirme que toutes les explications relatives au glissement de terrain sont les pluies exceptionnelles, mais se questionne sur la possibilité de prouver que ce qui est exceptionnel à l'heure actuelle, le sera encore dans le futur.

Mme Venturelli lui répond que ce sont des scénarios à envisager et que ce n'est pas facile à prévoir.

Concernant les mottes historiques, Monsieur Taelman explique que les pentes originelles étaient d'environ 30° avec des mottes essentiellement composées d'éclats de porphyre. Ensuite, la production s'est améliorée et il y a eu de moins en moins d'éclats de porphyre et les pentes ont évolué (entre 25° et 27° en 2016 puis on est arrivés à une pente inférieure de 18 à 21° mais avec une motte plus compacte grâce à la végétation).

Monsieur Jadin se demande si la végétation avait vraiment aidé à stabiliser dans ce cas et Monsieur Taelman indique que la végétation stabilise quand la motte elle-même est stable.

Monsieur Jadin se demande alors si quand on recharge une motte, il ne faut pas plutôt enlever les arbres? Monsieur Taelman indique que ce sera discuté avec Tractebel de savoir s'il faut nettoyer la zone.

Une question est posée par Mme Vankerckhoven quant au profil assez abrupte de la Motte avant 2017. M. Taelman répond que ces pentes de la Motte se sont reprofilées avec le temps et la végétation s'est installée progressivement. M. Taelman répond qu'il faut aussi mettre de la terre arable pour la végétalisation car l'argile n'est pas la matière la plus propice au développement de la végétation (végétation qui aidera au drainage une fois que la Motte sera bien stable). Cette végétalisation est prévue dans le permis de la Région wallonne avec différentes phases.

Mme Vanckerckhoven demande ensuite quand l'étude sera terminée. M. Taelman répond le plus rapidement possible, Sagrex essaye de mettre la « pression » sur Tractebel et espère l'avoir pour septembre/octobre 2022.

Mme Van Audenhaege demande si l'étude d'incidences est reportée par rapport au planning initial. M. Denis répond par l'affirmative, les conclusions de Tractebel devront être intégrées à l'étude d'ABV.

Mme Vankerckhoven demande également s'il sera possible de prendre le chemin de la Malpensée en toute sécurité. M. Taelman répond que oui,.

3) Tir de Mine du 12/04/2022

Au sujet du tir de mine du 12/04/2022, M. Van Landschoot explique que c'était un tir de 2ème étage en un seul rang, 24 fourneaux et bi-étagé(sismographe à la cité Germinal). La norme à respecter est la norme DIN 4150-3, norme basée sur des balises soumises aux répétitions des vibrations.

Les vibrations du tir de ce jour étaient bien en dessous de la norme prescrite pour les bâtiments classés

M. Taelman indique que suite aux plaintes de riverains, des sismographes ont été placés au Vieux Chemin de Mons et au Sentier du Presbytère. Il y a en ce moment 5 sismographes autour de la carrière, et les valeurs relevées sont toujours en-dessous du seuil de la norme.

M. Van Landschoot montre sur écran les relevés des sismographes, M. Jadin fait remarquer qu'il n'avait encore jamais vu de relevés aussi hauts même si ils respectent la norme. M. Denis explique que ce qui est important pour la sécurité des bâtiments ce sont les fréquences basses et non le ressenti de l'onde. Ce ressenti est personnel et souvent différent des uns des autres. C'est pour cela que le placement de sismographes est important afin d'objectiver un maximum les mesures relevées des valeurs et non le ressenti.

Tenant compte des différentes réclamations et craintes des riverains, Sagrex a réalisé un flyer à l'attention des riverains impactés par ces tirs de mines, afin de les aider à mieux les comprendre. Le flyer sera également accessible sur le site internet des carrières.

Mme Vankerckhoven propose de ne pas se contenter de les distribuer aux riverains proches, mais aussi à tous et pourquoi pas ne pas le diffuser sur les réseaux. M. Taelman n'y voit pas d'objection, ils pourraient le faire publier également dans un journal et via d'autres canaux.

4) Gestion terre – vibration – poussière

M. Van Landschoot précise que 4 jauges Owen sont disposées autour des installation Sagrex et recueillent toutes les retombées atmosphérique (données traitées par l'ISSeP une fois par mois).

Les jauges sont placées : Chemin du Croly – Rue de la Station – Rue Urban – Drève des partisans.

Les données reçues à ce jour par l'ISSeP, vont du 17 mars 2021 au 11 mai 2022 (voir tableau sur la présentation Powerpoint) les données récoltées sont pour la plupart sous la limite de 350mg par m²/jour.

Une donnée est largement supérieure aux limites (1388 mg par m²/jour). Cette donnée a été relevée en août (période de moissons). Il est très probable que les données ont été impactées par les moissons. Les jauges Owen ne permettent pas de distinguer pollen et poussières. Seule la jauge placée rue Urban permet de donner plus de détails (pourcentage de silicium).

M. Van Landschoot explique que pour pallier aux projections de poussières il y a une aspersion d'eau au niveau de la trémie du concasseur, les pistes sont arrosées par des tracteurs disposant de tonneaux d'eau, les chauffeurs ont une limitation de vitesse (max 30km/h) il doivent d'ailleurs respecter une charte de bonne conduite, bâcher leur remorque,...

Au niveau des bâtiments, des systèmes sont également mis en œuvre pour limiter les émissions de poussières.

Mme Van Audenhaege soulève que ce qui inquiète également les riverains ce n'est pas tant la quantité de poussière mais plutôt la composition. En effet, une étude de 2020 a démontré que la silice cristalline était cancérigène. Y a-t-il des études chez Sagrex relatives à ce sujet ?

M. Denis indique que la silice cristalline provient de la poussière de quartz, et que celle-ci est dangereuse quand elle devient alvéolaire (particule plus fine et donc inhalable – en dessous de 10 microns). Le code du bien-être au travail oblige un suivi d'exposition des travailleurs et veille à limiter l'empoussièrement global du travailleur et la durée de son exposition.

De ce fait les travailleurs sont surveillés, ils doivent passer par des simulateurs de respiration qui analysent la quantité totale de particules inhalées par le travailleur. Il y a un seuil à respecter.

Ces poussières étaient déjà considérées comme dangereuses, depuis 2020 elles sont considérées comme cancérigènes.

Il y a des valeurs seuils à respecter pour les travailleurs. L'analyse de 2014 sur les particules fines est toujours valable car cela n'a pas changé, la géologie reste la même et le type de poussière est le même. Maintenant il faut suivre l'évolution des législations sur les quantités de poussières. Autre élément à prendre en compte : le plan SMOG alerte régionale sur particules fines basé en général sur PM9-PM10 qui sont très volatiles

Une note sera réalisée à ce sujet car Sagrex conteste l'étude d'Infrabel à ce sujet et Sagrex va l'envoyer au Comité dès qu'elle sera finalisée. Elle sera mise sur le site internet afin d'informer au mieux la population.

Mme Venturelli rassure en précisant que d'après les statistiques il n'y a pas plus de cancer à Rebecq qu'ailleurs selon l'institut national de statistiques.

M. Denis propose de faire une campagne de mesures autour de la carrière afin d'objectiver les mesures prises si cela peut rassurer les riverains.

M. Taelman rappelle qu'il faut vraiment distinguer la nature des poussières, le but est d'empêcher tout type de poussière de sortir du site, Sagrex est bien conscient que la question de la poussière devient une peur, et va essayer d'être pro-actif et didactique à ce sujet.

Madame Vanckerhoven regrette que cela n'ait jamais été mentionné quand on a parlé des poussières avant au sein du Comité de suivi - jamais ce sujet n'a été abordé pour informer les riverains. Selon Sagrex, l'étude de 2014 a été commentée et expliquée aux prédécesseurs. Mais Sagrex reconnaît que c'est devenu un sujet d'actualité donc ils doivent s'adapter.

Monsieur Jadin et Madame Tilmont évoquent des cas de cancers du poumon chez certaines personnes à Bierghes et bien connus des médecins de l'hôpital de Soignies. Monsieur Denis répond qu'il n'y a aucun cas spécifique parmi les travailleurs.

Mme Vanckerkhoven relance une demande de visite des carrières, M. Taelman leur explique qu'il est impossible de répondre positivement aux demandes de visite particulière. Dans le cadre du Comité de suivi, une visite pourrait être organisée et devra être planifiée prochainement.

Mme Venturelli rappelle que la commune de Rebecq organise ponctuellement avec la collaboration de Sagrex des visites accessibles sur inscription.

Les représentants des riverains s'interrogent sur l'existence d'un plan de gestion des terres. Sagrex indique que quand la réglementation est sortie, les fonctionnaires de la Région wallonne ont envoyé une note avec des points à cocher selon le type d'activité, ce qui définissait s'il s'agissait d'une installation de gestion de déchets ou non. Sur les sites de Sagrex, cela n'a pas été référencé comme une installation de gestion des déchets. La Région wallonne a posé la question et n'a pas demandé de mettre en ordre. Il ne s'agit pas de déchets puisque les terres sont considérées comme des produits. Mais ce sera le cas pour l'avenir dans le cadre du permis.

Mme Vankerckhoven demande si elle sera invitée au comité de suivi qui traitera du rapport final de Tractebel, Mme Venturelli lui répond par l'affirmative.

Mme Van Audenhaege demande si Sagrex ne pouvait pas prévenir à l'avance des dates et heures de tir de mine, mais c'est malheureusement impossible pour une question de sécurité, car il y a des transports de matériaux explosifs qui sont concernés et cela représente un réel danger. Le SPF économie gère les explosifs et les règles en la matière.

Mme Van Audenhaege relaye la question d'une habitante de Rebecq: "Ne pourraient-ils pas utiliser moins d'explosif pour éviter que les secousses soient trop importantes et peut-être, le faire 4x/semaine au lieu de 2? Dans d'autres carrières, cela existe et ça ralentirait/limiterait un peu les dégâts occasionnés aux habitations". La réponse de Sagrex est la suivante : avant on était à 2-3 tirs par jour donc cela a beaucoup diminué. Le mieux serait d'envoyer la note explicative de Sagrex à cette personne. Il faut un minimum de quantité d'explosif pour un tir de mine et la division de la charge en deux n'est pas systématique. Madame Van Audenhaege demande si Sagrex ne pouvait pas prévenir à l'avance des dates et heures de tir de mine, mais c'est malheureusement impossible pour une question de sécurité, car il y a des transports de matériaux explosifs qui sont concernés et cela représente un réel danger. Le SPF économie gère les explosifs et les règles en la matière.

Fin de la Séance **20h45**.

Le Secrétaire

Gwennaël Haeck

La Présidente

Patricia Venturelli